

L'ajournement

sur la langue qu'on a choisie. Tout le monde devrait avoir le droit de choisir.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Saint-Denis.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente. . .

Mme Finestone: Vous allez étouffer la motion, espèce de vieille fripouille.

M. Prud'homme: Il n'est pas encore 18 heures. Qui est une vieille fripouille?

Mme Finestone: Il est 18 heures moins 20 secondes.

M. Prud'homme: J'ai très bien. . .

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE BUDGET—LES
COMPRESSIONS—LES PROGRAMMES SOCIAUX—LA
RÉDUCTION DU FINANCEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, en novembre dernier, au milieu de la campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur faisait la déclaration suivante, rapportée dans le *St. John's Evening Telegram*: «Le gouvernement fédéral ne prévoit pas modifier le régime d'assurance-chômage, déclarait jeudi le ministre du Commerce. C'est absurde, affirmait-il en réponse aux journalistes qui l'interrogeaient, à l'Hotel Newfoundland, à l'issue d'une rencontre du Parti progressiste conservateur organisée pour le premier ministre Brian Mulroney.»

M. Crosbie a parlé de ces rumeurs au premier ministre et a repris: «Non, le gouvernement ne prévoit pas modifier le régime. Et comment que je lui ai demandé [au premier ministre] et il a dit que non. Personne ne prévoit

modifier en quoi que ce soit le régime d'assurance-chômage».

Nous étions alors en novembre. Le ministre du Commerce extérieur, un des principaux ministres du gouvernement, a déclaré que l'on ne prévoyait pas toucher au régime d'assurance-chômage. Nous sommes maintenant en avril, et le régime a subi deux modifications majeures.

Le 11 avril, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonçait que 1,3 milliard de dollars de la caisse d'assurance-chômage serait réorienté dans d'autres programmes. Un demi milliard a servi à l'amélioration du régime et 800 millions, qui auraient dû être versés en prestations, serviront à la formation, à la consultation et à la planification du marché du travail, activités qui avaient toujours été financées par les recettes générales du Trésor et jamais par les contributions que les employeurs et les travailleurs versent pour protéger ces derniers en cas de période de chômage.

Nous avons condamné ces changements parce que, d'une part, ils réduisent la période d'indemnisation des travailleurs sans emploi et, d'autre part, ils font porter aux provinces le fardeau des sans-emploi. Ce sont, en effet, les provinces qui devront aider ces travailleurs à payer leur loyer et leur épicerie pendant la période de chômage qui ne sera plus couverte par les prestations.

Troisièmement, nous avons condamné le programme parce que le gouvernement propose d'utiliser l'argent de l'assurance-chômage pour financer la formation, ce qui est rétrograde et inéquitable. Nous sommes tous en faveur de la formation, mais ce n'est pas ainsi qu'on doit la financer.

Enfin, nous critiquons le programme parce que rien ne garantit qu'il y aura des emplois pour ces travailleurs une fois formés ou recyclés, qu'ils habitent à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, ou à Portage-La-Prairie. A quoi bon donner des cours de formation si on ne les conjugue pas à un véritable programme de développement régional et de plein emploi?

Nous critiquons donc le programme pour toutes ces raisons. C'était le 11 avril qu'on a apporté d'importantes modifications. Or, le 27 avril, voilà que le ministre des Finances annonce dans son exposé budgétaire que le gouvernement du Canada retire tout financement au Régime d'assurance-chômage. Il va retirer l'engagement qu'il a pris l'année dernière d'y verser 1,9 milliard de dollars. Il va en laisser le financement entièrement aux travailleurs et aux employeurs. Le financement en était